
Discours de la députation de la société populaire et de la commune de Chaume-la-Montagne (Seine-et-Marne) qui annoncent des dons pour l'équipement d'un cavalier et des objets de leur église, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société populaire et de la commune de Chaume-la-Montagne (Seine-et-Marne) qui annoncent des dons pour l'équipement d'un cavalier et des objets de leur église, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 398;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20609_t1_0398_0000_1

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Des députés de la société populaire et de la commune de Chaume-la-Montagne (1) viennent féliciter la Convention sur ses travaux, et la découverte de la nouvelle conjuration qui devait réduire le peuple à l'esclavage ; ils déposent 1,004 liv, 1 sou, dont 96 l. 6 sous en argent, et 12 liv. en or, pour l'équipement d'un cavalier. Ils annoncent qu'ils ont envoyé au district tous les cuivres, fers et hochets de leur église.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Braves Montagnards,

Recevez des sans-culottes de Chaumes (espérant prendre le nom de la Montagne), petite commune du district de Melun, le tribut d'éloges et de reconnaissance qui est dû à vos glorieux et infatigables travaux ; et à la découverte de la nouvelle conjuration qui devait nous rendre de nouveau à l'esclavage. Dépositaires de la Liberté publique que, du haut de la Sainte Montagne que vous ne quitterez qu'après la destruction totale des tyrans, le glaive de la loi fasse promptement justice des scélérats qui ont osé former cet infernal complot. Poursuivez le crime jusques dans ses derniers retranchements, et si vous aviez besoin de bras, les nôtres sont à vous. Oui, vos jours nous sont chers, et nous périrons mille fois plutôt qu'on y attente. Forgez des chaînes que rien ne puisse briser, au fanatisme et à la tyrannie, nos plus cruels ennemis. Nous vous envoyons la somme de 1001 liv. 17 s., dont 96 liv. 6 s. en argent et 12 liv. en or. Puisse le cavalier pour l'équipement duquel elle est destinée, nous rapporter la tête de Pitt. Nous ne connaissons plus d'autre culte que celui de la Raison ; déjà nous avons envoyé à notre district, les fers, les cuivres et tous les hochets de notre ci-devant église et bientôt nous y porterons encore les effets que chaque sans-culotte s'empresse de déposer tous les jours sur le bureau de la Société populaire pour nos braves défenseurs. Nous ne nous couvrons point, nous, du masque de l'hypocrisie, comme les Hébert, les Ronsin, les Vincent, et autres. Nous voulons la République une et indivisible et nous verserons pour la soutenir jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Guerre à mort aux tyrans et gloire éternelle à la Convention (3).

(1) Ci-dev^t Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne.)

(2) P.V., XXXIV, 171.

(3) C 297, pl. 1018, p. 21. Les députés étaient : GAMOT (cultivateur), FOURQUET (cordonnier), et SOUDAIN. L'adresse est d'autre part signée : PARMENTIER (présid. de la Sté popul.).

[RAPPORT en faveur de Louis-Xavier RUFFIER ; s. d.] (1).

Le citoyen Louis-Xavier Ruffier, armurier de la ville d'Avignon, est un de ceux qui, dans les pays méridionaux, ont servi le plus efficacement la cause de la liberté, et qui lui ont fait les plus grands sacrifices. Les preuves qu'il a données de son patriotisme ardent et généreux sont sans nombre ; son dévouement à la chose publique a commencé avec la Révolution, et depuis cette époque, il n'a cessé un seul instant de bien mériter de la Patrie.

Personne n'ignore avec quelle peine la liberté s'est établie dans le ci-devant Comtat d'Avignon, quels efforts les patriotes ont dû faire, quels dangers ils ont eu à courir, pour déjouer les manœuvres de l'aristocratie, qui avoit placé dans ce pays le foyer de ses intrigues, et avoit attaché à sa conservation sa dernière et sa plus douce espérance. Le cⁿ Ruffier s'est bien montré dans cette circonstance : non seulement il a fourni des armes de toute espèce aux patriotes commandés par le général Jourdan, il a encore suivi l'armée comme soldat et comme armurier avec les compagnons qui composoient son atelier. Il a parfaitement rempli l'un et l'autre devoir.

Lorsqu'il ne se battoit pas, il forgeoit ou réparoit des armes pour ses camarades, mais au moment du combat, il étoit dans les rangs et se précipitoit partout où le péril étoit le plus grand. Il a reçu plusieurs blessures dans les plaines de Sarriens ; sous les murs de Carpentras il a eu les cuisses criblées de mitraille et le poignet droit emporté d'un coup de biscayen.

L'aristocratie a long-tems marché tromphante dans ces malheureuses contrées, grâce aux perfides commissaires que le tyran y avoit envoyés. Tout ce qui avoit montré quelque patriotisme et déployé quelque énergie fut recherché et persécuté par eux. Ruffier avoit des droits incontestables à leur haine, il ne fut pas oublié. Pour le récompenser de ses services, pour les payer des pertes qu'il avoit éprouvées, des blessures qu'il avoit reçues, du sang qu'il avoit versé, le scélérat Le Senne-Desmaisons le fit plonger dans un cachot où il a gémi pendant près de 5 mois dans le plus effroyable abandon, privé de la vue de sa femme, de ses enfans, de sa famille, de ses amis, dénué absolument de tout, et réduit pour terminer ses peines à désirer la mort dont il étoit menacé, et dont on lui a plus d'une fois laissé entrevoir le terrible appareil.

Pendant qu'il exploitoit dans les fers le crime d'avoir voulu rendre son pays libre, sa maison étoit livrée au pillage, son épouse essuyoit les outrages d'une soldadesque brutale, ses enfans erroient à l'aventure, n'ayant d'autre ressource que la pitié des âmes sensibles et généreuses.

(1) Broch. in-4°, 7 p., non signée, de l'impr. de Sallière, rue Méléée n° 35. C'est un rapport que Couthon a utilisé et qu'il a résumé devant la Conv. (C 296, pl. 1004, p. 46).